

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE SPIRIT OF CADEAU

**attribuée dans le cadre d'opérations de stimulation interne ou externe
(autres que celles régies par l'article L242-1-4 du Code de la Sécurité
Sociale)**
(260101)

Convenues entre,

Imagor S.A, société anonyme de droit belge agréée par la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique) sous le numéro 161302, autorisée à émettre de la monnaie électronique, et dont le siège social est établi 36 Rue Ravenstein Boulevard de la Plaine 1000 Bruxelles, Belgique, ci-après l'« Emetteur ». Imagor est assujettie à la réglementation relative à la monnaie électronique. L'agrément d'Imagor peut être consulté sur le site de la Banque Nationale de Belgique: www.nbb.be.

Et

Le Bénéficiaire ;

Les présentes conditions régissent l'utilisation de la carte Spirit of Cadeau émise par l'Emetteur sous le régime de la réglementation relative à la monnaie électronique pour les opérations de stimulation suivantes :

- Stimulation interne de salariés ;
- Stimulation externe de personnes physiques n'ayant pas le statut de salarié ;
- Stimulation externe de personnes morales.

1. Définitions

- « **Bénéficiaire** » : Désigne toute personne physique ou morale porteuse d'une Carte Spirit of Cadeau attribuée par un Financeur dans le cadre d'une opération de stimulation (autre que celle régie par l'article L242-1-4 du Code de la Sécurité Sociale) et pouvant acquérir, au moyen de ladite Carte, auprès d'un Partenaire, des biens et/ou des services;

- « **Carte Spirit of Cadeau** » ou « **Carte** »: Désigne la carte servant de support à des titres cadeau assujettis à la réglementation relative à la monnaie électronique. Il s'agit d'une carte sans mention du nom du Bénéficiaire, de type Visa, à piste, à autorisation systématique, sans code PIN. La Carte a une durée de validité comprise, selon sa nature, entre 12 et 24 mois à compter de la date de son chargement. La Carte est, soit rechargeable par le Financeur exclusivement, soit non rechargeable. Techniquement, le montant crédité par le Financeur sur le compte associé à la carte ne pourra excéder 2 500 euros que la carte soit rechargeable ou non rechargeable. La carte peut être utilisée en une ou plusieurs fois. Tout paiement en ligne est limité à 50€ par transaction. Elle ne nécessite aucune vérification sur le point de vente : ni saisie de code, ni vérification de la signature. Elle ne permet pas d'effectuer des retraits d'espèces.

- « **Financeur** »: désigne toute entité personne morale qui attribue des Cartes Spirit of Cadeau

- à ses salariés dans le cadre d'opérations de stimulation interne de salariés ;
ou

- à des personnes physiques n'ayant pas le statut de salarié dans le cadre d'opérations de stimulation externe ; ou

- à des personnes morales dans le cadre d'opérations de stimulation externe.

- « **Détenteur** » : Désigne le détenteur de la monnaie électronique, soit ici, le Financeur.

- « **Espace personnel en ligne** »: Désigne le compte Bénéficiaire Spirit of Cadeau accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.spiritofcadeau.com> ;

- « **Partenaire(s)** »: Désigne l'ensemble des points de vente physiques et/ou sites internet marchands qui acceptent la Carte Spirit of Cadeau pour acquitter le prix d'un bien ou d'un service. La liste des Partenaires est disponible sur l'Espace personnel en ligne, le Site Pluxee et le dépliant d'information disponible dans chaque colis ou enveloppe de Cartes;

- « **Service Bénéficiaires** »: Désigne le support aux Bénéficiaires que ceux-ci peuvent contacter via l'Espace personnel en ligne ou le formulaire de contact disponible à l'adresse URL suivante : <https://www.spiritofcadeau.com> ou à l'adresse postale suivante : PLUXEE – Service Bénéficiaires Spirit of Cadeau - 32, rue Blanche, 75009 Paris, ou encore par mail à l'adresse contact.cadeaux@pluxeegroup.com ;

- « **Site Pluxee** »: Désigne le site web édité par PLUXEE accessible à l'adresse URL suivante: <https://www.spiritofcadeau.com> ;

- « **Serveur Vocal Interactif (SVI)** »: Serveur vocal accessible au numéro 08 92 05 10 15 (0,35 € TTC min.) permettant au Bénéficiaire d'effectuer certaines opérations sur sa Carte, notamment la consultation du solde disponible.

2. Objet

La Carte est émise par Imagor.

Imagor S.A, société anonyme de droit belge agréée par la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique) sous le numéro 161302, autorisée à émettre de la monnaie électronique, et dont le siège social est établi 36 Rue Ravenstein Boulevard de la Plaine 1000 Bruxelles, Belgique. Imagor est assujettie à la réglementation relative à la monnaie électronique. L'agrément d'Imagor peut être consulté sur le site de la Banque Nationale de Belgique: www.nbb.be

Le programme Carte est géré en France par la société PLUXEE France (ci-après « PLUXEE »), SA au capital de 61 623 908 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°340 393 065, ayant son siège social au 32, rue Blanche, 75009 Paris qui anime notamment le réseau commercial des Partenaires acceptant la Carte. La Carte est distribuée par des distributeurs de monnaie électronique pour le compte de l'Emetteur, conformément aux articles L.525-8 et suivants du Code Monétaire et Financier.

La Carte demeure la propriété de l'Emetteur qui peut la retirer au porteur à tout moment, notamment en cas d'utilisation non conforme aux présentes Conditions Générales d'Utilisation ou en cas d'utilisation frauduleuse.

La Carte est attribuée au Bénéficiaire par un Financier dans le cadre d'opérations de :

- Stimulation interne de salariés ; ou

- Stimulation externe de personnes physiques n'ayant pas le statut de salarié ; ou

- Stimulation externe de personnes morales.

Elle ne peut être utilisée ni pour des opérations de stimulation externe de salariés d'un tiers employeur régies par l'article L242-1-4 du Code de la Sécurité Sociale, ni pour des activités sociales et culturelles du Financier vis-à-vis de ses salariés.

Le Bénéficiaire dispose d'un droit de tirage sur la Carte pour le paiement d'achats de biens et/ou de prestations de services chez les Partenaires, en magasins et/ou sur internet selon les modalités de l'offre de chaque Partenaire et de PLUXEE.

3. Acceptation des conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») sont consultables sur l'Espace personnel en ligne. Un extrait des CGU est imprimé au verso de la Carte.

Emportent acceptation pleine et entière des CGU par le Bénéficiaire dont celui-ci reconnaît avoir pris connaissance:

- La première utilisation de la Carte par le Bénéficiaire; ou
- L'activation de la Carte par le Bénéficiaire; ou
- L'acceptation des CGU en ligne par le Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne, lorsqu'une telle fonctionnalité est permise.

Le Bénéficiaire utilise la Carte Spirit of Cadeau conformément aux CGU, dans le cadre du contrat entre PLUXEE ou son distributeur et le Financier.

4. Date d'expiration

La date d'expiration du solde du compte associé à la Carte est consultable sur l'Espace personnel en ligne. Les crédits ont une durée de validité de 12 mois ou 24 mois à compter de la date de chargement. A l'échéance de cette durée, la Carte ne peut plus être utilisée, ni échangée, et sa contrevaletur ne peut pas être remboursée au Bénéficiaire (le remboursement étant dû au Détenteur).

5. Activation de la Carte

La Carte est activée, au choix du Financier, soit par le Financier, soit par le Bénéficiaire.

La procédure d'activation par le Financier est la suivante: un email comportant un lien hypertexte sur lequel il faudra cliquer sera envoyé par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Financier lors de la commande de la Carte. La Carte sera activée dans les 48h (hors jours non ouvrés) après validation de la procédure d'activation.

La procédure d'activation par le Bénéficiaire est la suivante : le Bénéficiaire devra se rendre sur le Site à la rubrique « J'ai reçu une carte » puis suivre la procédure qui lui sera indiquée et entrer le code d'activation envoyé à l'adresse mail indiquée par le Financier lors de sa commande. Une fois la procédure d'activation validée, la Carte sera activée immédiatement.

Il revient au Bénéficiaire de s'assurer que la Carte est activée pour pouvoir l'utiliser.

6. Utilisation de la Carte

Le Détenteur accorde au Bénéficiaire un droit de tirage sur la Carte permettant au Bénéficiaire d'utiliser la Carte dans le respect des présentes conditions. L'utilisation de la Carte Spirit of Cadeau est strictement personnelle. Elle ne peut pas être utilisée par un mineur ou un majeur incapable sans l'accord de son représentant légal. La Carte peut être utilisée uniquement auprès des Partenaires, durant sa période de validité, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'utilisation prévue par la réglementation applicable et à concurrence du solde de la Carte. Des restrictions d'utilisation peuvent être éventuellement appliquées. Ces restrictions d'utilisation figurent sur la Carte et sur le dépliant d'information.

La Carte ne peut être ni échangée (autrement qu'auprès de PLUXEE ou du distributeur selon les cas), ni cédée, ni revendue, ni faire l'objet d'un crédit auprès de tout compte. La contrevaletur dont elle est le support est réputée appartenir au Détenteur et ne peut faire l'objet ni d'un escompte, ni d'un remboursement ou de toute contrepartie monétaire auprès d'un Partenaire ou de tout tiers. Le recel de titres cadeaux est puni par l'article 321-1 du code pénal de 5 ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende. La Carte Spirit of Cadeau ne permet pas de procéder à des retraits d'espèces.

- En point de vente physique, le paiement par Carte se fait généralement par validation du montant de la transaction affiché sur le Terminal de Paiement Electronique (« TPE ») du Partenaire. Le paiement est définitif et irrévocable à compter de la lecture de la piste magnétique de la Carte par le TPE.

- En cas d'achat en ligne, la Carte s'utilise soit directement par l'intermédiaire du site marchand du Partenaire, soit via l'Espace personnel en ligne, en suivant la procédure en ligne. Le paiement est définitif et irrévocable à compter de la validation en ligne par le Bénéficiaire de la procédure de paiement.

Le Bénéficiaire est informé que les autorisations en suspens peuvent impacter le solde de la Carte pour une durée maximum de 15 jours et que les opérations sur les sites internet marchands peuvent prendre 1 mois après chaque opération pour apparaître sur le relevé des opérations de la Carte.

De plus, en cas d'annulation d'une opération par un Partenaire, le Bénéficiaire est informé que le montant de la transaction annulée pourra être bloqué pour une durée de 15 jours ; le montant de la transaction n'étant pas disponible pendant cette période pour effectuer des achats.

Dans tous les cas, il est indispensable que le montant que le Bénéficiaire souhaite payer au moyen de la Carte soit inférieur ou égal au solde disponible du compte associé à la Carte. Dans le cas contraire, la transaction sera rejetée. Le solde éventuel du prix du bien ou du service acheté peut être réglé par tout autre moyen de paiement légal accepté par le Partenaire. Il appartient au Bénéficiaire de conserver le double du ticket qui lui a été délivré par le Partenaire ou tout autre justificatif de transaction qu'il devra fournir à l'Emetteur en cas de contestation de toute opération. Le montant de toute transaction effectuée est débité immédiatement du compte associé à la Carte.

Il est interdit d'apposer toute étiquette adhésive sur la Carte et/ou d'apporter toute altération fonctionnelle ou physique à la Carte susceptible d'entraver son fonctionnement ou celui des TPE.

Le Bénéficiaire accepte que PLUXEE puisse, pour le compte de l'Emetteur et pour accomplir ses diligences dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, demander la communication de copies de documents officiels attestant de l'identité du Bénéficiaire et de son domicile. Le Bénéficiaire accepte de fournir ces documents sans délais.

7. Consultation du solde de la Carte

Le solde de la Carte est consultable:

- Sur l'Espace personnel en ligne (consultation gratuite hors coûts de connexion Internet) après enregistrement des données demandées sur l'Espace ; ou

- En contactant le SVI au 08.92.05.10.15 (service 0,35€TTC/min + prix appel, hors éventuels coûts supplémentaires de votre opérateur téléphonique).

Pour la consultation sur l'Espace personnel en ligne ou via le SVI, le Bénéficiaire devra se munir du numéro de la Carte à 16 chiffres. Il est recommandé de connaître le solde du compte associé à la Carte avant toute transaction afin d'éviter les rejets de transactions pour solde insuffisant. Les Partenaires ne sont pas en mesure d'indiquer le solde du compte associé à la Carte.

8. Utilisation des services Spirit of Cadeau

L'utilisation de l'ensemble des services attachés à la Carte Spirit of Cadeau est conditionnée à l'inscription du Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne et notamment à la fourniture des informations suivantes :

- Nom, prénom, adresse du Bénéficiaire ;
- Numéro de téléphone mobile du Bénéficiaire ;
- Adresse e-mail du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire s'engage à communiquer à PLUXEE les informations demandées sur l'Espace personnel en ligne. Ces informations doivent être exactes, complètes, et tenues à jour. Toute information erronée ou fausse pourra justifier le retrait au Bénéficiaire de l'accès à l'Espace personnel en ligne ou à certains services ; la responsabilité de PLUXEE ne pouvant être engagée à ce titre.

9. Sécurité

Le Bénéficiaire porteur d'une Carte et/ou titulaire d'un accès à l'Espace personnel en ligne doit prendre toute mesure visant à en assurer la sécurité. Tout identifiant et code d'accès à l'Espace personnel en ligne doivent être conservés et utilisés de façon sécurisée, personnelle et confidentielle. Toute connexion à l'Espace personnel en ligne après saisie de codes confidentiels est réputée être réalisée par le Bénéficiaire qui supporte la responsabilité de tout défaut de confidentialité de sa part. Toute transaction avec la Carte est réputée être réalisée par le Bénéficiaire qui supporte la responsabilité de tout défaut de sécurité de sa part dans la conservation de la Carte, de ses identifiants et codes d'accès à l'Espace personnel en ligne. La responsabilité de PLUXEE ne pourra être engagée au titre du présent article.

10. Propriété et blocage de la Carte

L'Emetteur est et reste propriétaire de la Carte Spirit of Cadeau. L'Emetteur se réserve le droit, pour des raisons techniques ou d'utilisation illégale, frauduleuse ou non conforme – ou présumées comme telles – de la Carte (notamment : non-respect des CGU, utilisation de la Carte par un tiers, etc), de bloquer à tout moment la Carte et d'en exiger auprès du Financier ou du Bénéficiaire la restitution, ou la destruction contre remise d'une attestation de destruction signée ; la responsabilité de l'Emetteur, de PLUXEE et de tout distributeur ne pouvant être engagée à ce titre. Le blocage de la Carte entraîne l'impossibilité d'effectuer toute transaction Spirit of Cadeau.

11. Preuve et responsabilité

Les données et transactions enregistrées par les systèmes informatiques de l'Emetteur, de PLUXEE, de ses sous-traitants et de tout distributeur font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions effectivement réalisées au moyen de la Carte Spirit of Cadeau, des mouvements sur le compte Bénéficiaire de l'Espace personnel en ligne et des connexions à l'Espace personnel en ligne.

Tout manquement allégué à l'encontre de l'Emetteur ou de PLUXEE doit être prouvé par le Bénéficiaire.

La responsabilité de l'Emetteur, de PLUXEE ou de tout distributeur ne saurait être engagée au titre ou du fait :

- de toute difficulté liée à l'accès et à l'utilisation d'Internet ou de tout autre réseau de télécommunication, de tout dysfonctionnement de ces réseaux, impactant notamment les performances techniques et les temps de réponses pour activer et utiliser la Carte ou consulter les informations relatives à celle-ci ; ou
- de la fiabilité technique des transmissions de données par un des réseaux de télécommunication susmentionnés ; ou
- des performances techniques de tous équipements (notamment ceux du Partenaire) sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle et pouvant avoir des impacts négatifs sur l'activation et l'utilisation de la Carte ou sur la consultation du solde de la Carte ; ou
- des relations client / prestataire entre le Bénéficiaire et tout Partenaire, ou des biens et services vendus par tout Partenaire ; ou
- des relations entre le Financier et le Bénéficiaire ;

- des erreurs causées par tout Partenaire lors de transactions Spirit of Cadeau ou de la non acceptation de la Carte par un Partenaire, quel qu'en soit le motif, y compris du fait de problèmes techniques ou de disparition du Partenaire ; ou
- de la cessation de la relation commerciale entre le distributeur de la Carte et le Financier ; ou
- de la non attribution, du retrait ou du blocage de la Carte décidée par le Financier ; ou
- de toute utilisation frauduleuse avant la mise en opposition de sa Carte par le Bénéficiaire ; ou
- de tout dommage indirect subi par le Bénéficiaire ; ou
- de toute utilisation non conforme de la Carte ou de l'Espace personnel en ligne par le Bénéficiaire.

12. Réclamations

Les données et transactions enregistrées par les systèmes informatiques de l'Emetteur, de PLUXEE, de son sous-traitant ou du distributeur font foi et valent preuve de l'ensemble des transactions effectivement réalisées au moyen de la Carte, des mouvements sur le compte Bénéficiaire du Site et des connexions au Site. Il appartient à l'Emetteur ou PLUXEE de conserver ces transactions dans des conditions garantissant l'intégrité de ces données ainsi que leur sécurité.

En cas de contestation du solde de la Carte consécutivement à son utilisation, vous pouvez adresser, dans un délai de 13 mois à compter de la transaction contestée, un courrier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à PLUXEE, en y joignant les tickets justificatifs de vos achats, à l'adresse suivante : PLUXEE – Service Clients SpiritOfCadeau - 32, rue Blanche, 75009 Paris. PLUXEE formulera une réponse dans les 15 jours suivant la réception de la réclamation. Les opérations non-autorisées ou incorrectement exécutées pourront être remboursées par l'Emetteur qui recrétera la Carte dans la limite de la franchise légale applicable.

L'Emetteur et PLUXEE excluent toute responsabilité quant aux biens ou services réglés au moyen de la Carte et fournis par les Partenaires. Il vous appartient de résoudre auprès du Partenaire tout litige de toute nature au sujet des biens ou des services. En aucun cas, la responsabilité de l'Émetteur ou de PLUXEE ne pourra être recherchée concernant les litiges avec les Partenaires.

En l'absence d'accord amiable entre les parties, le Bénéficiaire pourra adresser sa réclamation en français et sans frais directement au médiateur bancaire dont les coordonnées sont : Ombudsfin asbl -North Gate II, Boulevard du Roi Albert II n°8, bte 2 - B-1000 Bruxelles ; Tel.: + 32 2 545 77 70 ; E-mail: ombudsman@ombudsfin.be ou sur le site internet www.ombudsfin.be.

13. Perte, vol et utilisation frauduleuse de la Carte

La Carte perdue, volée ou utilisée frauduleusement peut faire l'objet d'une demande de mise en opposition via l'Espace personnel en ligne. La mise en opposition doit être effectuée immédiatement après que le Bénéficiaire a connaissance des faits. Dès lors que PLUXEE aura reçu les informations permettant d'identifier la Carte, celle-ci sera bloquée sans délai. Une demande de réémission de Carte pourra être effectuée par le Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne après son identification. Une nouvelle Carte sera alors émise et chargée du solde restant à la date d'opposition ; déduction faite de frais forfaitaires de réémission de 6 € TTC prélevés sur le solde de la Carte. La nouvelle Carte sera valable pour une période de douze (12) mois à partir de sa date d'émission.

La mise en opposition et/ou la demande de réémission de Carte est conditionnée à l'identification préalable du Bénéficiaire sur l'Espace personnel en ligne.

En cas d'opération de paiement non autorisée consécutive à la perte ou au vol de la Carte, le Financier supporte, en tant que Détenteur des fonds, les pertes liées à l'utilisation de la Carte avant la demande de mise en opposition du Bénéficiaire, dans la limite du plafond légal de 50 €. Au-delà de 50€, les pertes sont supportées par l'Emetteur, sauf en cas d'agissement frauduleux du Bénéficiaire ou s'il n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave aux obligations contractuelles de sécurité, d'utilisation ou de blocage de la Carte par le Bénéficiaire.

La responsabilité du Bénéficiaire, ou du Financier en tant que Détenteur des fonds, n'est pas engagée en cas d'opération de paiement suite à un détournement de la Carte, ni en cas de contrefaçon de la Carte, si au moment de l'opération de paiement non autorisée le Bénéficiaire était en possession de sa Carte.

14. Remboursement du solde de la Carte

En tant que Détenteur de la monnaie électronique, le Financier peut seul obtenir le remboursement du solde de la Carte, qui peut être subordonné au paiement de frais de remboursement prélevés sur le solde de la Carte, déduction faite des opérations en cours.

15. Données à caractère personnel

PLUXEE respecte la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel (notamment le Règlement européen « RGPD » n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 « relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données »), de manière à ne pas exposer toute personne dont elle traite les données à une quelconque violation de cette réglementation.

PLUXEE s'engage :

- à mettre en place des mesures de protection, de sécurité et de confidentialité appropriées,
- à tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement conformément à la réglementation;
- à mener toute évaluation de risque et tout audit nécessaire concernant les opérations de traitement de données à caractère personnel effectuées ;
- à fournir aux personnes concernées les informations exigées par la réglementation, à répondre aux demandes et aux réclamations des personnes concernées, à signaler toute violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle et/ou, le cas échéant, aux personnes concernées, ainsi qu'à procéder à une évaluation de l'impact sur la protection des données ;

Mesures organisationnelles et techniques

PLUXEE met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées permettant de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel.

Ces mesures sont testées régulièrement afin d'en évaluer l'efficacité et font l'objet de mises à jour de manière à assurer un niveau de sécurité adapté aux risques et à protéger les données contre tout traitement non autorisé ou illégal, toute perte accidentelle, altération, destruction ou tout dommage.

PLUXEE sensibilise ses collaborateurs et ses éventuels sous-traitants en ce qui concerne la sécurité des données. PLUXEE veille notamment à ce que les personnes autorisées à avoir accès aux données soient correctement sensibilisées à la nécessité de traiter les données de façon conforme, n'aient accès aux données qu'en fonction de la nécessité de les connaître au regard du poste qu'ils occupent, et respectent la confidentialité des données.

Toute sous-traitance de tout ou partie d'un traitement n'est effectuée que si le sous-traitant présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre

de mesures de sécurité et de confidentialité techniques et organisationnelles.

PLUXEE veille à ce que les données à caractère personnel soient traitées au sein de l'Union Européenne. Dans le cas où des données seraient traitées en dehors de l'Union Européenne, notamment pour des prestations d'hébergement, PLUXEE s'assure que le sous-traitant concerné garantisse la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données ; ceci soit par la signature de clauses contractuelles types encadrant le transfert des données à caractère personnel entre responsable de traitement et sous-traitant, telles que définies par la Commission européenne, soit par tout autre mode alternatif permettant de justifier de la mise en œuvre effective de garanties appropriées (adoption de règles d'entreprises contraignantes, d'un code de conduite contraignant, de mécanismes de certification garantissant le respect de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel et/ou respect de toute réglementation spécifique) pour veiller à assurer un niveau de protection suffisant des Données à caractère personnel. PLUXEE s'assure également que ce sous-traitant garantisse que tout sous-traitant ultérieur auquel il ferait appel soit expressément autorisé à traiter les données et qu'il justifie de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour la protection, la sécurité et la confidentialité des données.

Finalités du traitement de données à caractère personnel

Gestion de la relation commerciale, de professionnel à consommateur (BtoC), entre PLUXEE et le Bénéficiaire de toute Carte Cadeaux émise par PLUXEE (ex : émission et fourniture de la Carte, création et crédit du compte du porteur, gestion des transactions, suivi du solde du compte, assistance bénéficiaire, enquêtes de satisfaction, newsletters, etc.).

Base juridique du traitement

Les données d'une personne ne sont traitées par PLUXEE en tant que responsable de traitement, que dans le cadre (i) de l'exécution d'un contrat ; (ii) du respect d'une obligation légale qui lui incombe ; (iii) des intérêts légitimes poursuivis par PLUXEE, à moins que ne prévalent les intérêts ou libertés et droits fondamentaux de la personne ; ou (iv) du consentement préalable de la personne au traitement en question.

Traitement anonymisé de données

PLUXEE pourra être amenée à agréger des données à caractère personnel afin d'établir, notamment, des études statistiques anonymisées et des rapports marketing anonymisés.

Droits des personnes

Droit d'accès et de rectification	<p>Vous pouvez demander une copie de vos données à caractère personnel dont nous disposons sur vous. Vous pouvez également demander la rectification des données à caractère personnel inexactes, ou à ce que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées.</p>
Droit à l'effacement / droit à l'oubli	<p>Votre droit à l'oubli permet que vos données à caractère personnel soient effacées lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou Traitées ;(ii) vous décidez de retirer votre consentement ;(iii) vous vous opposez au Traitement de vos données à caractère personnel ;(iv) vos données à caractère personnel ont fait l'objet d'un Traitement illicite ;(v) vos données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;(vi) leur effacement est obligatoire pour garantir le respect de la législation applicable.
Droit à la limitation du traitement	<p>Vous pouvez demander à limiter le Traitement lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel ;(ii) PLUXEE n'a plus besoin de vos données à caractère personnel aux fins du traitement ;(iii) vous vous êtes opposé au Traitement pour des motifs légitimes.
Droit à la portabilité des données	<p>Le cas échéant, vous pouvez demander la portabilité des données à caractère personnel vous concernant que vous auriez communiquées à PLUXEE, et ce dans un format structuré, couramment utilisé et avez le droit de transmettre ces données à caractère personnel à un autre Responsable du traitement sans que PLUXEE y fasse obstacle, lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le Traitement de vos données à caractère personnel est fondé sur votre consentement ou sur une relation contractuelle existante ; etb) le Traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés. <p>Vous avez également le droit d'obtenir que vos données à caractère personnel soient transmises directement à un tiers de votre choix (lorsque cela est techniquement possible).</p>
Droit d'opposition	<p>Vous avez le droit de vous opposer (droit de « retrait ») au Traitement de vos données à caractère personnel (notamment au profilage ou aux communications commerciales). Lorsque nous Traitons vos données à caractère personnel sur la base de votre consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.</p>
Droit de ne pas faire l'objet de décisions automatisées	<p>Vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.</p>
Droit d'émettre des directives anticipées sur le traitement de vos données à caractère personnel après votre décès	<p>En application de la loi française de protection des données à caractère personnel, vous pouvez également définir des directives sur l'exercice de vos droits prévus par cette section après votre décès, (notamment sur leur durée de conservation, leur suppression et/ou leur communication) ainsi que de désigner une personne chargée de l'exercice de ces droits.</p>
Droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente	<p>Vous pouvez décider d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle française (la « CNIL », www.cnil.fr).</p>

Aux fins d'exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre demande aux contacts mentionnés à la rubrique « Délégué à la Protection des Données & Points de Contacts PLUXEE » ci-dessous.

Lorsque PLUXEE collecte des données en tant que responsable de traitement, elle met à disposition des personnes concernées l'ensemble des

informations légales afférentes au traitement soit directement dans le formulaire de collecte, soit dans un document accessible par lien URL situé à côté du formulaire de collecte des données.

Durée de conservation des données éventuellement collectées :

Un certain nombre de cas de durée de conservation de documents, et donc de données, sont définis par la réglementation, notamment :

- Durée légale de Prescription commerciale (données contractuelles) :

5 ans à compter de l'échéance de la relation commerciale (art. L.110-4 C.Co.)

- Durée légale de conservation des données bancaires et des données relatives à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme :

10 ans à compter de l'échéance de la relation commerciale (art. 60 de la Loi belge relative à la Prévention du Blanchiment de Capitaux et du Financement du Terrorisme et à la Limitation de l'Utilisation des Espèces, 17 septembre 2018)

- Durée légale de Conservation des documents contractuels et comptables (notamment contrats conclus par voie électronique, documents de commandes, bons de livraisons, factures) :

10 ans à compter de la clôture de l'exercice au cours duquel la relation commerciale a cessé ; (art. L.123-22 C.Co.)

- Données de Connexion (logs) :

1 an à compter de la date de la collecte

(art. L.34-1 Code des Postes et des Communications Electroniques)

- Données de Contact (adresse postale, tél, email) :

3 ans à compter du dernier contact avec la personne

(Délibération Cnil n°2016-264 du 21 juillet 2016)

- Données transactionnelles liées à l'utilisation des titres :

3 ans à compter de l'inactivité du compte (délai de contrôle URSSAF)

- Pour les données dont la durée de conservation n'est pas régie par un texte, nous procédons à l'anonymisation ou à la destruction des données 12

mois après l'échéance du contrat ou de la relation d'affaires avec le Financier.

Délégué à la Protection des Données & Points de Contacts PLUXEE :

PLUXEE s'est doté d'un Délégué à la Protection des Données à caractère personnel au niveau Groupe (« DPD Groupe »).

Le DPD Groupe s'appuie sur des Points de Contacts dans chaque filiale du Groupe.

Contact : privacy.fr@pluxeegroup.com

16. Modification/résiliation des CGU

Les nouvelles CGU seront consultables sur l'Espace personnel en ligne au moins deux mois avant leur entrée en vigueur en cas de modification des CGU par l'Emetteur.

Pendant ce délai de deux mois vous aurez la possibilité de contester les nouvelles CGU en informant expressément l'Emetteur par écrit à l'adresse suivante : PLUXEE – Service Clients SpiritOfCadeau - 32, rue Blanche, 75009 Paris.

Cette contestation vaudra résiliation des CGU. A défaut de contestation durant ce délai de deux mois vous serez réputé avoir accepté les modifications proposées.

Les présentes CGU pourront également être résiliées par l'Emetteur, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois, en cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause, de notre accord avec le Détenteur permettant l'émission et la gestion de la Carte.

17. Loi applicable – Médiation

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service client de PLUXEE aux coordonnées mentionnées à l'article « Service Client » des présentes conditions.

En cas de litige suite à une réclamation formulée par écrit, nous nous efforcerons de trouver une solution amiable.

Conformément à l'article L616-1 du Code de la consommation, à défaut d'accord amiable, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le médiateur

de la consommation dont nous relevons, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir l'AME CONSO, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de notre société, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès de Pluxee.

La compétence en cas de litige est attribuée aux tribunaux compétents du domicile du défendeur, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou conservatoires en référé ou par requête.